



Vous souhaitez devenir bénévole voisinier?

Contactez-nous !

04 74 87 04 13

FAMILLES RURALES CHAVANAY

25 rue des remparts
42410 CHAVANAY

04.74.87.04.13

afrchavanay@gmail.com



- **RESEAU
VOISINEURS**
- **CHAVANAY**
- Rompre l'isolement





Notre action

Une visite, un coup de fil...

Conscient que ces petits gestes peuvent changer la vie des personnes isolées, Familles Rurales de Chavanay a mis en place le Réseau Voisineurs.

Ce dispositif de solidarité intergénérationnel permet aux personnes isolées géographiquement et socialement de ne plus l'être.

Les visites à domicile se font par des bénévoles formés.

Les voisineurs donnent de leur temps et sont là pour rompre l'isolement, développer du lien social et prévenir des situations à risque.

Adhérer à Familles Rurales

Pour bénéficier de la visite du bénévole voisinier, vous devez adhérer à l'association Familles Rurales de Chavanay.

Ce que je peux faire avec le bénévole voisinier

Discuter autour d'un café,

Aller faire une promenade,

Aller rendre visite à des amis,

Aller au cinéma ou au théâtre,

Faire un jeu,

Parler de l'ancien temps,

Lire des journaux ou des romans,

Ou toutes autres activités de loisirs.

Droits, devoirs et Libertés de la Personne Voisinée

UN RESPECT MUTUEL

Le bénévole voisinier et la personne voisiniée se respectent mutuellement tant dans leurs croyances politiques, syndicales que religieuses.

DURÉE ET FRÉQUENCE DES VISITES

Elles sont décidées en accord entre vous et le bénévole voisinier. Le minimum est une visite de deux heures/mois.

DISCRÉTION SUR LE CONTENU DES VISITES

Tous les bénévoles voisineurs ont pour obligation d'être discrets sur le contenu des visites.

L'ARRÊT DES VISITES

Si vous ne souhaitez plus recevoir la visite d'un bénévole voisinier pour quelque raison que ce soit, vous êtes libre d'en faire part à la l'Association Familles Rurales. Aucune justification de votre part ne vous sera demandée.